

## Charte du bon usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT est ouvert aux membres de la communauté éducative et à l'ensemble de ses partenaires ; son but est de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes scolaires du Ministère de l'Education Nationale.

Il est mis en œuvre par le Conseil Général de l'Oise en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens.

Il offre quatre fonctions essentielles :

- L'accès à des documents de référence (ressources d'apprentissage choisies ou réalisées par les professeurs) ;
- l'accès à des documents de travail (productions réalisées par les élèves et les professeurs au sein d'un groupe) ;
- l'échange et la communication internes (service de messagerie et participation à des forums) ;
- l'accès à des informations administratives relatives à la Vie Scolaire.,

Il se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, maison, etc...), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Il a pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources éducatives nouvelles tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques potentiels que peut représenter l'usage d'Internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le « Brevet Informatique et Internet » (B2i).

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation.

En tant qu'utilisateur, vous en acceptez les conditions et vous vous engagez à en respecter les modalités.

### **1 – A qui s'applique la charte ?**

La charte s'applique à toute personne qui s'est vue remettre un code d'accès et un mot de passe pour accéder à l'ENT, qu'elle soit:

- collégien ;
- enseignant ;
- personnel administratif ;
- personnel technique ;
- parent d'élève ;
- chef d'établissement ;
- personnel de vie scolaire,
- partenaire et intervenant publics ou privés.

### **2 – La mise à disposition des services de l'ENT**

Elle ne peut être effectuée qu'après validation d'une demande d'accès auprès des administrateurs de l'ENT, via la procédure et le formulaire d'inscription.

### **3 – Les droits d'accès**

L'accès à l'ENT se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et inaccessibles.

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de la conservation et de la confidentialité de cet identifiant et de ce mot de passe.

Afin de renforcer la sécurité de l'accès à l'ENT, il vous est vivement conseillé de modifier votre mot de passe.

#### **4 – Vos responsabilités en tant qu'utilisateur de l'ENT**

Dans tous les services où vous avez la possibilité de stocker des données personnelles, en particulier dans l'agenda, la messagerie et les espaces personnels, vous êtes le seul à pouvoir consulter ces données.

Le conseil général de l'Oise, le Rectorat de l'Académie d'Amiens ou le collège ne peuvent s'autoriser à intervenir sur ces espaces privés qu'à la demande des autorités judiciaires. En ce qui concerne les applications scolaires propres à l'ENT (notes, absences...), vous n'avez accès qu'aux informations qui vous concernent, ou qui concernent les personnes dont vous êtes le responsable et les groupes dont vous faites partie.

La création et la gestion d'espaces partagés sont déléguées aux personnels des établissements. L'accès à un espace partagé est réservé aux utilisateurs désignés par le créateur de cet espace.

#### **5 – Vos données personnelles**

Pour la création et l'utilisation de votre compte, des traitements automatisés de données à caractère personnel, au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, ont été nécessaires.

Ces données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire et, en tout état de cause, sont supprimées de l'ENT dans un délai de 3 mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte. L'annuaire central de l'ENT qui regroupe l'ensemble de ces informations correspond à un schéma national défini par le Ministère de l'Education Nationale et pour lequel la CNIL a rendu un arrêté (novembre 2006).

#### **6- La sécurité et la conservation des données**

La continuité du service et la conservation des données stockées sur les espaces personnels, communautaires, ou de publication sont assurés dans les meilleures conditions pendant toute la période durant laquelle vous utiliserez l'ENT en tant que membre de la communauté éducative ou partenaire des instances éducatives de l'Oise.

Ces contributions personnelles laissées dans les différents espaces ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte, être conservées qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques.

#### **7 – Le respect de la loi**

En tant qu'utilisateur, vous vous engagez à respecter la loi lorsque vous utilisez l'ENT, notamment :

- en respectant le droit des personnes,
- en ne portant pas atteinte à la vie privée d'autrui,
- en veillant à ne pas laisser diffuser de propos injurieux ou diffamatoires,
- en respectant l'intégrité morale des mineurs,
- en respectant l'ordre public,
- en veillant à ne pas laisser diffuser sur l'ENT des propos discriminatoires, ou faisant l'apologie de crimes ou de délits ;
- en ne diffusant pas des documents ou des propos contraires à la neutralité de l'école ;
- en respectant le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Le non-respect des engagements pris en acceptant cette charte expose le contrevenant, selon les cas, à des limitations ou suppressions d'accès à l'ENT, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement du collège, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait.

S'agissant d'un élève, les représentants légaux en seraient informés.

## **8. Le respect de l'intégrité des services de l'ENT**

En tant qu'utilisateur, vous vous engagez:

- à ne pas communiquer à un tiers vos codes d'accès personnels,
- à ne rien faire pour tenter d'altérer le fonctionnement normal de l'ENT et du matériel mis à votre disposition dans l'enceinte de l'établissement,
- à ne faire aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité mises en place pour en assurer le bon fonctionnement ou de saturer les ressources,
- à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus...),
- à ne pas tenter de vous introduire dans des espaces de l'ENT auxquels vous n'avez pas le droit d'accéder. Si vous y parvenez de façon involontaire, vous vous engagez à en sortir dès que possible,
- à ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré.

Le non-respect des engagements pris en acceptant cette charte expose le contrevenant, selon les cas, à des limitations ou suppressions d'accès à l'ENT, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement du collège, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait.

S'agissant d'un élève, les représentants légaux en seraient informés.

## **9. Les responsabilités complémentaires**

### **9.1 Si vous êtes parent d'élève ou représentant légal**

Vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe en tant que membre.

Vous pouvez ainsi accéder en lecture à tous les documents collectifs qui sont accessibles à votre enfant sur l'ENT.

Vous pouvez également participer aux forums et apporter des commentaires sur les articles mis en ligne.

Vous pouvez communiquer avec les enseignants à partir de la messagerie interne et personnelle. Un regard régulier de votre part sur les contenus mis en ligne peut contribuer à suivre le travail de la classe et les activités de votre enfant. Toute anomalie constatée serait immédiatement portée à la connaissance du professeur.

### **9.2 En classe, si vous êtes personnel enseignant**

Vous pouvez prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves de vos classes, que ce soit dans les espaces collectifs d'une classe ou communautaires, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.

Vous ne pouvez cependant pas effectuer un contrôle permanent sur tous les contenus, en particulier sur les espaces personnels et sur la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves pour lesquels la présente charte s'applique.

Vous devez être vigilant sur l'installation de logiciels susceptibles de modifier la configuration des équipements mis à votre disposition au sein de l'établissement.

### **9.2 Si vous êtes Principal de collège**

En votre qualité de Président du Conseil d'Administration, il vous appartient d'assurer la charge de directeur de la publication des espaces publics de l'ENT dans votre établissement.